

LA RESTITUTION DU TAMBOUR-PARLEUR DJIDJI AYOKWE A LA COTE D'IVOIRE : CO-CONSTRUCTION DES SAVOIRS, GOUVERNANCE PATRIMONIALE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE BIDJAN

Yooul Silvie MEMEL

Laboratoire des Politiques culturelles et du Patrimoine du Centre de Recherche sur les Arts et la Culture (CRAC), Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Côte d'Ivoire
silviememelk@yahoo.fr

Résumé : La restitution des biens culturels africains constitue un enjeu majeur des politiques patrimoniales internationales. Loin de se limiter aux considérations juridiques et patrimoniales, le processus de restitution repose avant tout, sur l'histoire et l'identité des peuples. À travers l'exemple de la restitution du Tambour-parleur Djidji Ayôkwè à la Côte d'Ivoire, cette étude ambitionne d'évaluer l'apport des Bidjan dans le retour de cet objet patrimonial. Elle analyse les rapports de collaboration entre l'Etat, les institutions publiques, les partenaires, les chercheurs et les communautés locales dans la construction des savoirs. La réalisation de l'étude s'appuie sur la recherche documentaire, l'observation participante et des entretiens semi-directifs. Deux concepts théoriques ont été mobilisés : la justice restauratrice et la justice épistémique considérant la restitution comme un acte de réparation symbolique. Les résultats de l'étude montrent que l'implication des communautés Bidjan dans le processus de restitution garantit la reconnaissance des savoirs endogènes et leur prise en compte dans la gestion du patrimoine. L'étude se positionne dès lors, comme un plaidoyer pour une gouvernance intégrant la voix des communautés, faisant du cas ivoirien une référence en matière de restitution.

Mots-clés : Co-construction des savoirs ; Communauté Bidjan ; Djidji Ayôkwè ; Gouvernance patrimoniale ; Restitution

THE RETURN OF THE DJIDJI AYÔKWÈ TALKING DRUM TO CÔTE D'IVOIRE: CO-CONSTRUCTION OF KNOWLEDGE, HERITAGE GOVERNANCE, AND PARTICIPATION BY THE BIDJAN COMMUNITY

Abstract: The restitution of African cultural property is a major issue in international heritage policy. Far from being limited to legal and heritage considerations, the restitution process is based above all on the history and identity of peoples. Using the example of the restitution of the Djidji Ayôkwè Talking Drum to Côte d'Ivoire, this study aims to assess the contribution of the Bidjan people to the return of this cultural heritage object. It analyzes the collaborative relationships between the state, public institutions, partners, researchers, and local communities in the construction of knowledge. The study is based on documentary research, participant observation, and semi-structured interviews. Two theoretical concepts were employed: restorative justice and epistemic justice, which view restitution as an act of symbolic reparation. The study's findings show that the involvement of the Bidjan communities in the restitution process ensures the recognition of indigenous knowledge and its incorporation into heritage management. The study thus serves as a call for governance that incorporates the voices of communities, making the Ivorian case a benchmark in the field of restitution.

Keyword: Co-construction of knowledge; Bidjan community; Djidji Ayokwè; Heritage governance; Restitution

Introduction

Le patrimoine culturel matériel et immatériel représente, à l'instar de tous les peuples, l'essence de l'identité culturelle des Africains. Fort de cette richesse, il constitue aujourd'hui, un puissant moyen de redynamisation des liens entre l'Europe et l'Afrique dans le contexte de restitution des biens culturels. Cependant, une bonne partie de ces œuvres demeure encore conservée dans les collections occidentales depuis l'époque coloniale. La publication du rapport Sarr-Savoy en 2018 a néanmoins profondément bouleversé les cadres juridiques et éthiques de leur restitution. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude intitulée : « La restitution du tambour-parleur Djidji Ayôkwè à la Côte d'Ivoire : co-construction des savoirs, gouvernance patrimoniale et participation de la communauté Bidjan ». La question que soulève cette étude est de savoir comment la participation active de la communauté Bidjan redéfinit les protocoles de gouvernance patrimoniale en Afrique. Cette recherche repose sur l'hypothèse que la participation active de la communauté Bidjan garantit la légitimité sociale et la réussite scientifique du processus de restitution du tambour. L'objectif principal de l'étude est d'analyser l'impact de la participation communautaire Bidjan dans le processus de restitution du Djidji Ayôkwè. Pour atteindre cet objectif, la démarche méthodologique s'appuie sur une approche qui allie la recherche documentaire, les observations participantes menées lors des cérémonies de retour et entretiens semi-directifs réalisés auprès des chefs traditionnels Bidjan, des conservateurs de musée et des chercheurs impliqués dans cet événement historique. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique inspirée des travaux de Laurence Bardin (2013). Deux fondements théoriques structurent l'étude. Le premier, lié à la justice restaurative appliquée au patrimoine, développée par Sandrine Lefranc (2021) et conceptualisée dans le champ muséal par Wayne Modest (2019), qui appréhende la restitution comme un processus de réparation symbolique visant à restaurer la dignité des communautés spoliées. Le second, fondé sur la théorie de la justice épistémique de Miranda Fricker (2007) dont le but est de déconstruire l'hégémonie des savoirs académiques occidentaux, valorise l'expertise mémorielle et rituelle des détenteurs de traditions locales. À la lumière de ces approches, la réflexion se s'organise en deux axes. L'analyse s'intéresse d'abord à la présentation du cadre historique et conceptuel de la recherche et l'analyse et à l'implication de la communauté Bidjan dans le processus de restitution. Elle se consacre ensuite à l'examen du modèle ivoirien de gouvernance participative issu de cette expérience.

1. Cadre historique, conceptuel et implication des communautés Bidjan dans le processus de restitution.

1.1 Cadre historique et conceptuel

-Cadre historique

Le tambour-parleur Atchan de la communauté Bidjan, connu sous le nom de Djidji Ayôkwè, fut confisqué par l'administration coloniale française en 1916 sous le prétexte de troubles à l'ordre public. En réalité, il fut saisi pour briser son pouvoir de mobilisation et de communication insurrectionnelle. Ce tambour a une importance symbolique, que ce soit par les motifs géométriques ou les pigments qui le composent. Il n'est pas un simple instrument de musique comme on en voit dans plusieurs régions du pays. Considéré comme une entité spirituelle placée au-dessus de l'être humain, ayant valeur de constitution, il était l'élément central qui structurait et organisait toute la vie de la communauté Bidjan (Memel, 2024, p. 21). Djidji ayôkwè rythmait les initiations, favorisait les investitures, convoquait les assemblées, toute chose qui fait de lui, un instrument de gouvernance politique, idéologique

et économique indispensable pour tout le groupe. Au plan communicationnel, Djidji ayôkwè était un moyen sophistiqué de transmettre des messages sur de longues distances par l'utilisation de codes sonores incompréhensibles des communautés non initiées. Une fois posé au-dessus d'une petite fosse, le son était amplifié, ce qui permettait de transmettre des messages entre les villages Bidjan à une portée d'environ 20 kilomètres¹. Cet instrument emporté durant la colonisation, était devenu un symbole de la lutte contre l'oppression coloniale. C'est pourquoi, son arrachement par le colon n'a pas seulement privé les Bidjan de leur outil de communication, mais a aussi rompu leur lien avec un symbole majeur de leur identité collective. Monsieur Aby Beugré Léon², chef traditionnel Bidjan se souvient encore de sa visite en 1979 au Musée de l'Homme, dans le Palais de Chaillot à Paris alors qu'il effectuait un stage en France en diplomatie. « J'ai fondu en larmes devant l'isolement de Djidji Ayôkwè retenu prisonnier loin de sa terre d'origine » dira-t-il. Pour Monsieur Aby, cette situation de séparation a déconstruit la communauté dans ses fondements structurels. Djaougou Guy Eliam³ abonde dans le même sens. Il soutient que cet arrachement a non seulement rompu la transmission, mais qu'il a également porté atteinte à la cohésion sociale. En effet, les Bidjan qui avaient l'habitude de se rassembler autour du tambour, ne se sont plus réunis depuis 1916. Ce n'est qu'en 2021, à la suite de l'avis favorable des autorités françaises à la demande officielle de restitution de Djidji Ayôkwè formulée par la Côte d'Ivoire, que ces rencontres ont repris, mettant ainsi fin à 105 années de silence durant lesquelles chaque village est demeuré isolé des autres.

Avant d'arriver au Musée du Quai Branly à Paris, le tambour a beaucoup voyagé. Son périple débute dans les jardins du Palais du gouverneur à Bingerville où il sera exposé aux intempéries jusqu'en 1929, ce qui va le dégrader et le fragiliser. Sa dimension symbolique n'est alors pas prise en compte. Grâce à l'intervention de l'ethnologue français Paul Rivet⁴, l'objet est transféré au musée d'Ethnographie du Trocadéro⁵ en 1930 qui deviendra en 1937 le Musée de l'Homme où il est exposé dans une vitrine. En 2006, le Musée de Quai Branly nouvellement créé, a acquis dans ses réserves, le Djidji Ayôkwè pour enrichir ses collections Africaines. Suite à un long processus de négociation dans lequel les Bidjan ont joué un rôle déterminant, l'objet a finalement été restitué à la Côte d'Ivoire le 16 mars 2026. Ce résultat est le fruit de l'expertise des conservateurs occidentaux et le récit des garants de la tradition Atchan. Cette démarche voulue par les autorités ivoiriennes a ainsi donné naissance à une

¹ VIGNOLES & GUILLAUME Leelou, La réquisition du Tambour Djidji Ayokwe, Media'-Pat, <https://media-pat.univ-lemans.fr/le-circuit-de-vie-dun-objet-la-requisition-du-tambour-djidji-ayokwe/>, consulté le 26 juillet 2026 à 21 h 14 mn.

² ABY Léon, Ancien chef traditionnel de Cocody Village. Entretien réalisé le jeudi 11 novembre 2021 à 15 h 00 à Cocody Village.

³ Djaougou GUY Eliam, Chef traditionnel de Bidjan Té, Porte-parole de la communauté Bidjan. Entretien réalisé le vendredi 7 janvier 2022 à 10 h 30 à Bidjan Té.

⁴ L'ethnologue français, Paul Rivet, a joué un rôle clé dans la sauvegarde du Djidji Ayôkwè. Alerté par l'écrivain Paul Morand qui avait repéré le tambour en Côte d'Ivoire, Rivet a obtenu son transfert en 1929 vers la France pour l'intégrer au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Cette action l'a soustrait aux intempéries. https://www.google.com/search?q=PAUL+RIVET&sca_esv=5a206a9c5c2a6b37&biw=1366&bih=633&ei=rFJaau_6JOMF9u8PvvCJwQc&ved=0, consulté le 17 juin 2026 à 16 h 51 mn.

⁵ Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro était le premier musée ethnographique de Paris, inauguré en 1882 au sein du palais du Trocadéro. Conçu pour exposer les cultures matérielles du monde entier, il a été transformé en 1938 pour devenir l'actuel Musée de l'Homme, situé au même emplacement. Durant son existence (1878-1935), ce musée a joué un rôle pionnier dans l'étude des sociétés non occidentales, mais a aussi profondément marqué l'histoire culturelle et scientifique française.

https://www.google.com/search?q=mus%C3%A9e+d%E2%80%99Ethnologie+du+Trocad%C3%A9ro+c%27est+qu&i&sca_esv=5a206a9c5c2a6b37&biw=1366&bih=633&ei=633&e, consulté le 17 juin 2026 à 16 h 56 mn

véritable dynamique de co-construction des savoirs. Ce dialogue horizontal a permis de croiser les données froides des archives coloniales avec la mémoire vivante, les récits oraux et les exigences rituelles de la communauté, démontrant que l'expertise d'usage et de transmission détenue par les populations locales possède une valeur scientifique équivalente, voire supérieure, à celle de la documentation muséale classique pour reconstituer la trajectoire complète d'un objet spolié.

Figure 1 : Procession des chefs Bidjan autour du tambour à la Muséothèque du Musée du quai-Branly lors de sa désacralisation en novembre 2022.



Source : MEMEL Yooul Silvie, photo prise à la cérémonie de désacralisation du tambour

-Fondements conceptuels de la gouvernance patrimoniale participative

La restitution des biens culturels s'inscrit aujourd'hui dans une profonde mutation des politiques patrimoniales internationales. Longtemps centrés sur les questions de propriété, de conservation et de circulation des collections, les débats se sont progressivement élargis aux dimensions historiques, mémorielles, identitaires et éthiques des patrimoines déplacés (Merryman, 1986, p. 831-853 ; Sarr & Savoy, 2018, p. 20-31). Perçue dans ce sens, la restitution ne peut plus seulement être considérée comme un simple acte juridique ou diplomatique, mais plutôt comme un acte de réhabilitation des identités brisées, afin de restituer aux communautés leur histoire et leur patrimoine. Laurajane Smith (2006, pp. 11- 44), souligne à ce propos, que le patrimoine est avant tout, un processus social fondé sur les valeurs, les pratiques et les significations que les communautés attribuent aux biens culturels. Aussi, la participation des communautés aux processus de restitution devient-elle une condition indispensable pour garantir la réussite et la légitimité de toute politique patrimoniale. Cette conception est également défendue par Jan Assmann (2011, p. 36-49), qui estime que les objets patrimoniaux sont de véritables supports de transmission des savoirs et des identités collectives. Ils participent activement à la construction de la mémoire collective et à la transmission des savoirs de génération en génération. La restitution d'un objet patrimonial permet ainsi de réactiver des connaissances, des pratiques culturelles et des formes de mémoire parfois interrompues par les processus

historiques de dépossession. Cette réflexion met en lumière le concept de création des savoirs, qui exige la collaboration des différents acteurs impliqués dans la restitution. Ce processus de mobilisation des connaissances associant chercheurs, institutions publiques et détenteurs des savoirs locaux, est la condition essentielle pour mieux cerner l'histoire et s'appropriier les usages liés aux patrimoines culturels (Bortolotto, 2011, pp. 27-41). L'implication des communautés dans cette démarche relève dès lors, de la valorisation de leur rôle dans la construction et la création des savoirs. Cette évolution invite à repenser les pratiques muséales pour les rendre plus inclusives. Ainsi, la présente étude s'inscrit dans le champ de la gouvernance patrimoniale participative. Ce modèle privilégie une gestion concertée des biens culturels fondée sur le dialogue entre les pouvoirs publics, les institutions scientifiques et les communautés concernées. Cette approche, encouragée par l'UNESCO (2015) et par la Convention-cadre de Faro (Conseil de l'Europe, 2005)⁶, considère les communautés patrimoniales comme des partenaires à part entière dans les politiques de conservation, de valorisation et de transmission du patrimoine. À travers le cas du Djidji Ayôkwè, cette recherche propose d'articuler ces différentes approches afin de montrer que la restitution constitue moins l'aboutissement d'un processus que le point de départ d'une nouvelle dynamique de production des savoirs, de réappropriation identitaire et de gouvernance partagée du patrimoine. L'examen du cas Djidji Ayôkwè offre l'opportunité d'appliquer ces fondements conceptuels à une réalité empirique. Il s'agit dès lors, d'analyser comment les communautés Bidjan

1.2 La communauté Bidjan au cœur du processus de restitution : vers un modèle ivoirien de restitution participative

Les démarches relatives au processus du retour du Djidji Ayôkwè en Côte d'Ivoire, constituent un exemple particulier dans la restitution des biens culturels à l'Afrique. La participation des communautés Bidjan, propriétaires du Tambour, aux négociations diplomatiques et institutionnelles symbolise l'implication directe des détenteurs de la mémoire dans la réappropriation de leur histoire. Contrairement aux démarches conventionnelles, cette approche voulue par la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le concept de la muséologie participative qui, selon Smith (2006), stipule que le patrimoine ne réside pas uniquement dans les objets, mais également dans les savoirs, les pratiques et les valeurs que les communautés leur attribuent. Cette assertion démontre que les savoirs endogènes sont des ressources scientifiques indispensables à la compréhension du patrimoine. Le cas du Djidji ayôkwè en est une illustration parfaite.

-Une participation communautaire à toutes les étapes du processus de restitution

L'une des spécificités du processus ivoirien réside dans la participation effective de la communauté Bidjan aux différentes phases de la restitution. Contrairement à de nombreuses expériences internationales où les communautés interviennent principalement au moment de la réappropriation des objets, les représentants Bidjan ont été associés dès le début des négociations engagées par l'État de Côte d'Ivoire. Ainsi, Dans le cadre des premières demandes officielles adressées à l'Etat français, leur avis a été pris en compte

⁶ UNESCO, Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, 2015, et Conseil de l'Europe, Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Série des traités du Conseil de l'Europe, n° 199), Faro, 2005. Ces deux textes marquent un tournant conceptuel en liant explicitement la gestion du patrimoine aux droits culturels, à l'accessibilité universelle et à l'implication directe des citoyens (notion de « communautés patrimoniales »),

dans le choix du Djidji Ayôkwè. C'est dans ce contexte qu'en janvier 2022, l'ambassadeur Jean-Luc Martinez, les a rencontrés à Adjamé village. Cet échange s'inscrivait dans le cadre de sa tournée en Afrique pour la prise en compte des besoins des États spoliés en vue de l'élaboration de la future loi-cadre. Ils ont ensuite été consultés lors de la réunion en ligne du 12 mai 2022 avec les restaurateurs du Musée du quai-Branly relatives à la restauration de l'œuvre. Ils étaient également à la cérémonie de désacralisation organisée au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac le 7 novembre 2022, à la cérémonie rituelle officielle de restitution le 23 février 2026, à Paris pour les modalités du transfert vers la Côte d'Ivoire le 12 mars 2026, veille de l'arrivée en Côte d'Ivoire du tambour-parleur Atchan, ainsi qu'aux réflexions du Comité de pilotage du projet mixte de coopération muséale Côte d'Ivoire/France portant sur la conservation, la transmission et la présentation au public de l'objet.

Figure 2 : Présence des chefs Bidjan au Musée du quai-Branly pour le transfert en Côte d'Ivoire du tambour Djidji Ayôkwè le 13 mars 2026.



Source : MEMEL Yooul Silvie, photo prise du camion transportant le tambour

Cette implication continue de la communauté témoigne d'une évolution profonde de la gouvernance patrimoniale. Les communautés d'origine ne sont plus uniquement sollicitées pour valider des décisions déjà arrêtées ; elles participent désormais à leur élaboration. Cette démarche répond aux orientations de l'UNESCO (2015), relatives à la protection, la promotion des musées et des collections. Cette recommandation encourage en effet, les États à renforcer la participation des communautés dans les politiques patrimoniales.

Figure 3 : Liste des chefs traditionnels interrogés dans le cadre de l'enquête

NOM & PRENOMS	FONCTION	VILLAGE
AGoba Félix Béké ABY Beugré Léon	Chef du village	COCODY VILLAGE
	Ancien chef du village	
AMON Appolinaire GOUEDAN Louis Jacques AMON Félix	Chef du village des Bidjan	LOCODJRO
	Protocole	
	Notable	
Djagoua Guy Eliam AKEDJI Jean-Baptiste	Chef du village	BIDJAN TE / ATTECOUBE
	Notable	
NANGUI Bouah Chérubin MOBIO Claver Aguego	Chef du village	ADJAME VILLAGE
	Ancien chef du village	
VRI Amon Thomas Alliedan	Chef du village	ANOUMABO VILLAGE
AKOSSO Bobin	Chef du village	AGBAN VILLAGE
DANHO Eugène Awadja	Chef du village	SANTAI

Source : MEMEL Yooul Silvie, 2026

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'approche qualitative de la démarche de l'auteur. Les représentants des sept (7) villages que constitue le groupe Bidjan issus des soixante-trois (63) villages Atchan (Ebrié), sont ceux qui sont régulièrement sollicités par les autorités nationales dans le processus de restitution du tambour-parleur.

-La communauté Bidjan détentrice de la mémoire patrimoniale

Avant même l'engagement officiel de la procédure de restitution, la mémoire du Djidji Ayôkwè est restée vivante chez les Bidjan. Cette préservation s'est faite par la transmission orale grâce aux chefs traditionnels, aux notables et aux anciens. Malgré une absence physique de plus d'un siècle, l'histoire du tambour est restée ancrée dans la mémoire collective. Les Bidjan ont conservé le souvenir de ses fonctions politiques, ses usages rituels et de sa confiscation depuis 1916. Cette permanence confirme les analyses de l'historien allemand Jan Assmann cité par Diane Meur, Aubier (2010, pp. 18-19), selon lesquelles :

« L'homme depuis les temps les plus reculés, s'entoure d'objets dans lesquels il investit ses représentations de l'utile, du commode et du beau, et par là s'investit en quelque sorte lui-même. Les objets lui servent donc de miroir, lui rappellent son propre être, son passé, ses ancêtres, etc. »

Les récits et les traditions orales suffisent à maintenir l'identité d'un groupe malgré les ruptures de l'histoire. Dans le cas du Djidji Ayôkwè, cette mémoire vivante a été essentielle. Elle a permis de documenter précisément le rôle sacré du Tambour, ses fonctions politiques dans les villages Atchan et ses protocoles d'utilisation. Elle a ainsi constitué un complément indispensable aux archives administratives et muséales conservées en France. Cette reconnaissance des savoirs communautaires rejoint également la notion de «

patrimoine comme pratique culturelle » développée par Laurajane Smith (2006, p. 83-87). Pour cet auteur, les communautés ne sont pas de simples héritières du patrimoine : elles le produisent, le transmettent et le réinterprètent en permanence.

-La co-construction des savoirs comme une nouvelle approche de la recherche de provenance

L'apport de la communauté Bidjan apparaît dans les travaux de recherche de provenance⁷. Si les archives coloniales et muséales ont permis d'établir les circonstances de la confiscation du tambour et de retracer son parcours institutionnel jusqu'au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, elles ne permettaient pas d'en restituer pleinement la portée culturelle. Les enquêtes conduites auprès des chefs traditionnels, des notables et des gardiens des traditions orales ont permis d'identifier des informations absentes des fonds documentaires⁸ : les modalités de fabrication du tambour, les techniques de transmission de son langage, les circonstances de son activation, les interdits qui régissaient son usage ainsi que les rituels associés à sa conservation. La confrontation de ces données avec les archives institutionnelles a donné lieu à un véritable processus de co-construction des savoirs. Cette interaction permanente entre expertise scientifique et savoirs endogènes participe, selon Nowotny, Scott & Gibbons (2001, pp.114-121), à la construction du savoir scientifique. Dans cette perspective, la communauté Bidjan n'a pas uniquement contribué à enrichir la recherche de provenance. Elle a participé à la redéfinition même des méthodes d'investigation patrimoniale, en démontrant que les traditions orales constituent des sources scientifiques à part entière lorsqu'elles sont confrontées de manière critique aux archives historiques.

-Le modèle ivoirien de restitution participative et son apport à la gouvernance patrimoniale africaine

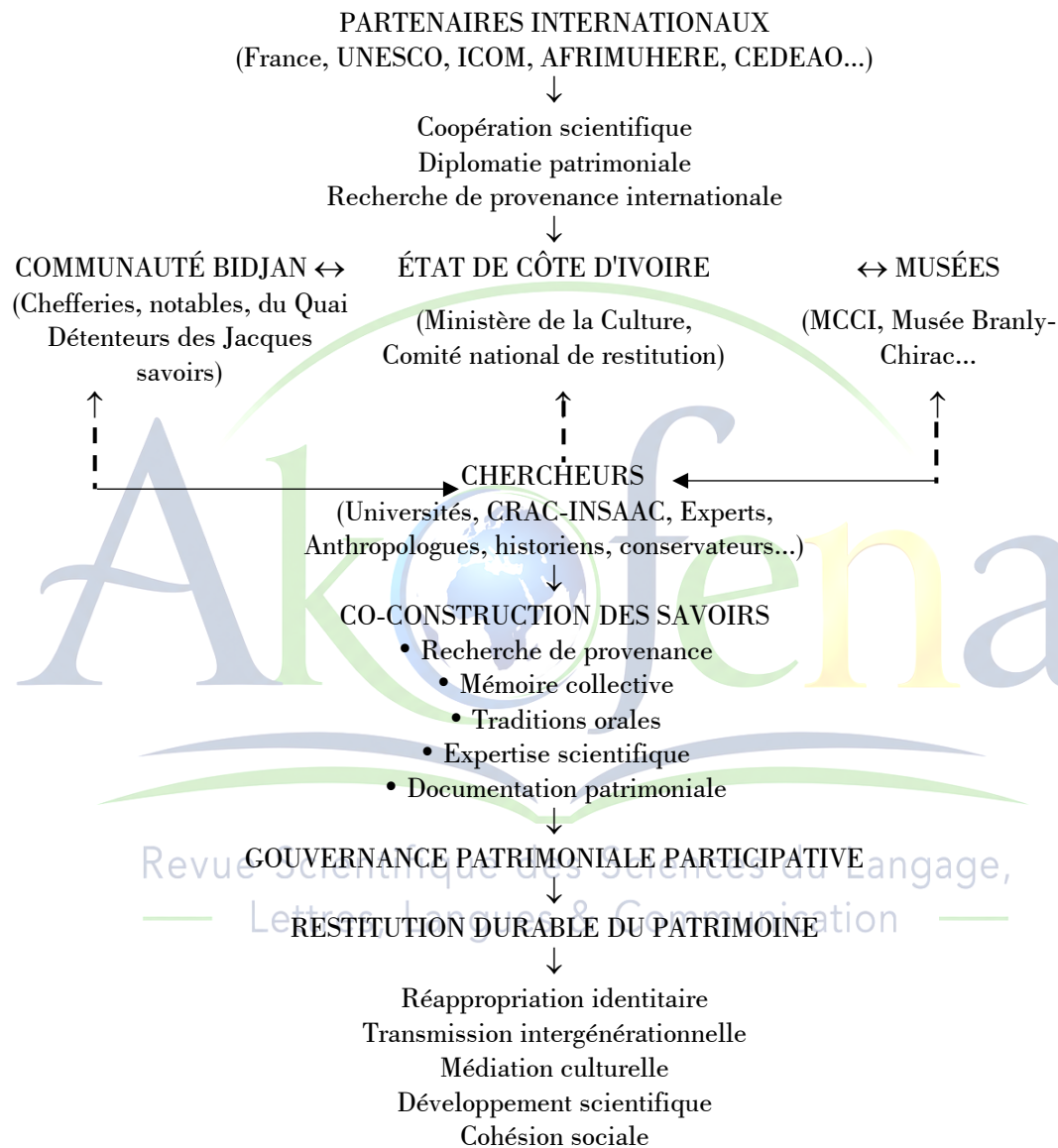
L'expérience du Djidji Ayôkwè conduit à proposer un modèle original de restitution patrimoniale reposant sur une gouvernance collaborative. Loin d'être un simple transfert juridique de propriété, il s'impose comme un processus de dialogue citoyen, dans lequel interviennent cinq catégories d'acteurs : l'Etat, les communautés d'origine, les chercheurs, les institutions muséales et les partenaires internationaux. Ces acteurs développent des échanges permanents qui favorisent la circulation des savoirs, la prise de décision concertée et la construction d'une mémoire patrimoniale partagée. La restitution cesse ainsi d'être envisagée comme la phase terminale d'un contentieux historique pour devenir le point de départ d'une nouvelle gouvernance du patrimoine fondée sur la coopération, la participation et la transmission. Ce modèle ivoirien de restitution participative présente plusieurs caractéristiques innovantes : la reconnaissance des savoirs communautaires comme ressources scientifiques ; l'association des communautés aux décisions stratégiques ; la complémentarité entre tradition orale et recherche de provenance ; l'articulation entre restitution, médiation culturelle et transmission intergénérationnelle et la mise en place d'une gouvernance partagée entre institutions publiques, chercheurs et communautés. En défendant l'implication des communautés, ce modèle met en œuvre les orientations de la convention-cadre de Faro (Conseil de l'Europe, 2005), qui reconnaît le droit des peuples à

⁷ Ministère de la Culture. (2025), Restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire : Le tambour-parleur Djidji Ayôkwè, République Française. <https://www.culture.gouv.fr>, consulté le 6 juillet 2026 à 11 h 10 mn.

⁸ Les différents chefs cités dans le tableau ci-dessus ont été interrogés dans leurs villages respectifs lors de la tournée effectuée dans les 7 villages entre avril et mai 2019. La rencontre dans chaque village a donné lieu à des échanges constructifs entre l'enquêteur et les différents chefs entourés à chaque fois de leurs notables,

participer à la vie du patrimoine culturel et propose un dispositif spécifique adapté aux réalités africaines. Cette contribution ouvre ainsi le débat sur la dynamisation des pratiques muséales et l'ensemble des processus de restitution engagés en Afrique.

Figure 4 : Le modèle ivoirien de restitution participative



Source : MEMEL Yooul Silvie, données de terrain (2026).

Cette figure est une représentation structurée du processus ivoirien de restitution

Il est un modèle innovant en ce sens qu'il s'affranchit des cadres classiques de négociation fondés sur les relations bilatérales entre Etat et partenaires internationaux. Il privilégie l'interaction permanente entre l'Etat, les communautés, les chercheurs, les partenaires internationaux et les musées. Cette démarche concertée montre ainsi, le bien-fondé d'une méthode participative, favorisant la mobilisation des connaissances et leur co-construction. Celle-ci constitue le fondement d'une gouvernance patrimoniale participative,

dont les principaux résultats sont la réappropriation culturelle, la transmission intergénérationnelle des savoirs, le renforcement de la recherche scientifique et la consolidation du lien social. De toute évidence, le cas du Djidji Ayôkwè montre que la réussite d'une restitution ne se mesure pas uniquement au retour matériel d'un objet, mais également à la capacité des acteurs à reconstruire collectivement les savoirs, à restaurer les mémoires et à instaurer une gouvernance patrimoniale durable. Cette expérience offre ainsi les fondements d'un modèle africain de restitution participative susceptible d'inspirer les politiques patrimoniales des États confrontés aux enjeux de la réappropriation de leur patrimoine culturel.

2. Le modèle ivoirien de restitution et approches contemporaines de gouvernance patrimoniale

2.1 Le modèle ivoirien de restitution

De ce qui précède, il ressort que les résultats de cette recherche montrent que le processus de restitution du Djidji Ayôkwè dépasse largement le cadre d'un simple transfert de propriété entre deux États. Il est la résultante d'une gouvernance basée sur la complémentarité entre les communautés, les institutions nationales et les partenaires internationaux. La restitution dans ce cas, se présente comme le fruit des liens de convergence entre les différents acteurs, plutôt que comme le simple aboutissement d'une lutte politique et juridique. Ces résultats rejoignent les analyses de Laurajane Smith (2006 :95-102), selon lesquelles le patrimoine ne peut être réduit à sa matérialité. Il prend véritablement sens à travers les valeurs, les pratiques sociales et les significations que les communautés lui attribuent. Dans le cas du Djidji Ayôkwè, le retour du tambour n'aurait produit qu'un effet limité sans la mobilisation de la communauté Bidjan, qui a permis de reconstituer les connaissances relatives à son histoire, à ses fonctions politiques, sociales et spirituelles ainsi qu'aux modalités de sa transmission. L'étude confirme également les conclusions de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr (2018 :32-41), pour lesquels la restitution ne constitue pas uniquement un acte de réparation historique, mais un levier de reconstruction des capacités scientifiques et culturelles des sociétés africaines. Toutefois, l'expérience ivoirienne apporte un élément complémentaire que ces auteurs n'ont qu'esquissé : la participation des communautés ne doit pas être envisagée uniquement comme une exigence éthique, mais comme une véritable condition de production des connaissances scientifiques. Les savoirs endogènes sont des sources d'informations indispensables pour les questions liées à la provenance. En ce sens, Chiara Bortollo (2011, pp. 28-39), souligne que les communautés détentrices des savoirs ne sont pas de simples bénéficiaires des politiques patrimoniales, mais de véritables producteurs de connaissances. Dans le cas de cette étude, les communautés Bidjan ont pris une part active dans la mobilisation des informations sur le Djidji Ayôkwè, en ce qui concerne la documentation de l'histoire, la restauration, le transfert, la médiation et la réappropriation culturelle. Cette implication est le signe d'une évolution des rapports entre expertise académique et savoirs locaux, désormais considéré comme complémentaires. Cette démarche s'inscrit clairement dans la recommandation de l'UNESCO (2015, pp. 4 -7), sur la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société, qui encourage les États à associer les communautés dans la gestion du patrimoine. Elle se renforce avec la Convention cadre de Faro (Conseil de l'Europe, 2005, art. 12), qui met en avant le droit des communautés à s'impliquer dans la gestion et la diffusion du patrimoine culturel. Le cas ivoirien montre que cette participation peut être effective bien au-delà de la médiation

culturelle, en intervenant dès les premières phases de la recherche de provenance et des négociations internationales.

Au regard de ces différents éléments, le modèle ivoirien de restitution participative proposé dans cette étude contribue directement aux réflexions actuelles sur la gouvernance patrimoniale en Afrique. Son originalité réside dans la concertation permanente entre l'État, les chercheurs, les institutions muséales, les partenaires et les communautés, souvent écartés des processus traditionnels de restitution. Cette approche inclusive fondée sur la confiance et la responsabilité partagée, est une expérience innovante qui peut inspirer les États Africains engagés dans des démarches similaires. En ce sens, la restitution ne constitue plus un objectif en soi, mais le point de départ d'une nouvelle dynamique de recherche, de médiation, de création artistique et de transmission intergénérationnelle.

Il convient néanmoins de souligner certaines limites de cette étude. Les analyses portent essentiellement sur un seul cas de restitution, ce qui invite à la prudence quant à la généralisation des résultats. Des recherches comparatives portant sur d'autres restitutions africaines permettraient de vérifier si les mécanismes observés dans le cas du Djidji Ayôkwè sont reproductibles dans des contextes historiques, politiques et culturels différents. Cela implique une évaluation à moyen et à long terme des expériences pour mesurer les impacts sociologiques, culturels et éducatifs de la démarche ivoirienne. Si à terme, les résultats sont positifs, cette expérience pourra servir de référence pour d'autres politiques de restitution en Afrique. L'objectif est de promouvoir une politique commune de gouvernance, privilégiant le partage des connaissances et la responsabilité collective. C'est dans cette perspective que le modèle ivoirien de restitution participative pourrait constituer une référence pour les futures politiques patrimoniales africaines.

2.2 Recommandations pour une gouvernance patrimoniale participative en Afrique

-Institutionnaliser la participation des communautés

L'expérience du Djidji Ayôkwè montre que les communautés d'origine ne devraient plus être associées uniquement aux cérémonies de restitution, mais à l'ensemble du processus, depuis la recherche de provenance jusqu'à la gouvernance des biens restitués. Cette participation devrait être formalisée dans les politiques nationales du patrimoine et dans les futurs accords internationaux de coopération culturelle (UNESCO, 2015, p. 5-7). Elle gagnerait à s'appuyer sur des mécanismes de consultation permanents plutôt que ponctuels. Des comités mixtes associant État, chercheurs et représentants communautaires pourraient ainsi assurer un suivi continu des biens restitués.

-Renforcer la recherche de provenance en Afrique

Le développement de programmes universitaires consacrés à la recherche de provenance apparaît désormais indispensable. Les restitutions en cours offrent un champ de recherche particulièrement fécond pour les historiens, anthropologues, juristes, muséologues et spécialistes des humanités numériques (Sarr & Savoy, 2018, pp. 68-74). Ces formations contribueraient également à réduire la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'expertise occidentale en matière de provenance.

-Faire des patrimoines restitués des laboratoires de transmission

Les biens restitués ne devraient pas être uniquement conservés dans les musées. Comme le souligne Smith (2006, pp. 104-109), les biens restitués doivent devenir de véritables supports d'éducation patrimoniale, de recherche et de création artistique. Leur

intégration dans les curricula scolaires peut contribuer à la formation des jeunes qui s'en serviront pour la réalisation de projets numériques et culturels. Ces initiatives permettront aux biens restitués de réintégrer les communautés d'origine et de devenir des éléments symboliques de l'identité des peuples.

-Promouvoir le modèle ivoirien à l'échelle africaine

L'expérience du Djidji Ayôkwè pourrait être documentée et diffusée au sein des réseaux de l'UNESCO, de l'ICOM, de la CEDEAO et de l'Union africaine afin d'alimenter les futures politiques de restitution sur le continent. Des ateliers régionaux de partage d'expérience pourraient également être organisés à destination des professionnels du patrimoine et des communautés concernées, afin de faciliter le transfert méthodologique de ce modèle. Par ailleurs, l'inscription de cette expérience dans les publications scientifiques et les plateformes numériques spécialisées contribuerait à en assurer la visibilité internationale et à en faire une référence pour les générations futures de chercheurs et de décideurs africains.

Conclusion

La restitution du Tambour parleur Djidji Ayôkwè, pilier de la mémoire collective des Bidjan, constitue une étape historique dans les politiques patrimoniales ivoiriennes et africaines. L'étude présente le modèle ivoirien de restitution du Tambour Djidji ayôkwè à la Côte d'Ivoire. Cette démarche qui privilégie la co-construction des savoirs et la participation communautaire, s'éloigne du modèle traditionnel pour se positionner comme une gouvernance patrimoniale innovante. Elle repose sur le principe du partage des connaissances entre l'Etat, les institutions, les chercheurs, les partenaires et les communautés détentrices des savoirs endogènes, longtemps marginalisés. En intégrant les communautés locales, à l'instar des Bidjan, ce processus instaure la confiance entre tous les acteurs. Il garantit de fait, la réappropriation du patrimoine et son transfert à la nouvelle génération et invite à la mise en œuvre d'un modèle africain de restitution, s'appuyant sur l'expérience ivoirienne. Il conviendrait ainsi d'institutionnaliser la participation communautaire dans les politiques de restitution, de renforcer la formation à la recherche de provenance, de faire des biens restitués des laboratoires de transmission, et de promouvoir ce modèle au sein des réseaux patrimoniaux africains et internationaux afin d'en faire une référence continentale.

Références bibliographiques

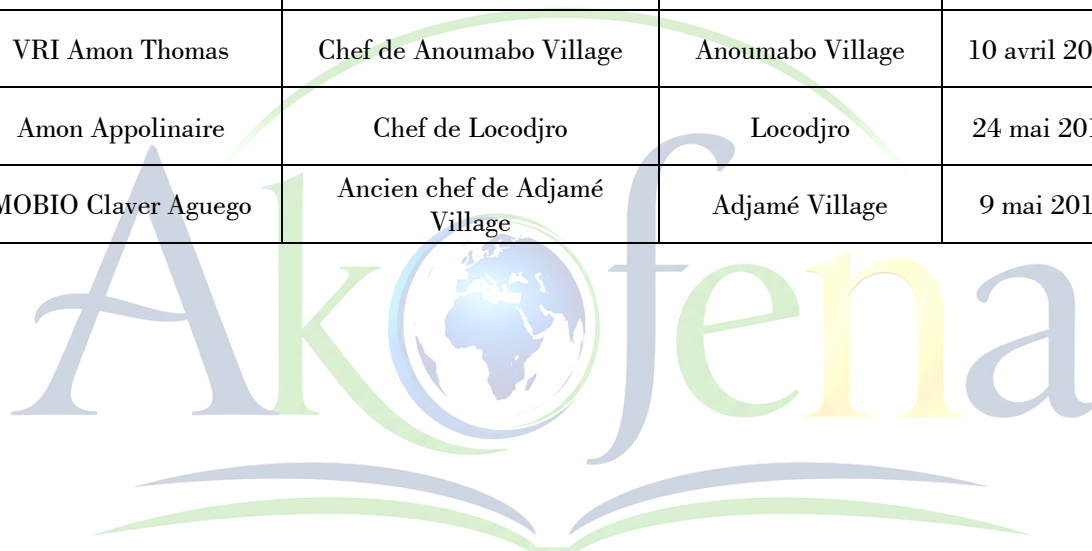
- ASSMANN Jan (2002), *La Mémoire Culturelle, Écriture, souvenirs et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Avant-propos, tr. Diane Meur, Aubier, 2010, p. 18-19.
- ABUNGU Georges (2019), *Museums, heritage and restitution in Africa*. Nairobi: National Museums of Kenya. 39 p.
- BARDIN Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, 2e éd. Paris, Presses Universitaires de France. 304 p.
- BORTOLOTTO Chara. (dir.) (2011), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme. 251 p.
- Conseil de l'Europe. (2005). *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro)*. Faro.
- CUNO James (2008), *Who Owns Antiquity? Museums and the Battle over Our Ancient Heritage*, Princeton, Princeton University Press. 228

- CUNO James. (2011), *Museums Matter: In Prais of the Encyclopedic Museum*, Chicago, University of Chicago Press. 164 p.
- ICOM. (2022), *ICOM Code of Ethics for Museums*, Paris, Conseil international des musées.
- KONO Toshiyuki (2020), *The Impact of Uniform Laws on the Protection of Cultural Heritage and the Preservation of Cultural Heritage in the 21st Century*, Leiden, Brill
- LEFRANC Sandrine (2022), *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, CNRS Éditions. 480 p.
- Ministère de la Culture (2025), *Restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire : Le tambour-parleur Djidji Ayôkwè*, République Française. <https://www.culture.gouv.fr>, consulté le 6 juillet 2026 à 11 h 10 mn.
- MERRYMAN John Henry (1986), « Two Ways of Thinking About Cultural Property », *The American Journal of International Law*, 80(4), 831-853. p. 2.
- MEMEL Yooul Silvie. (2024). *L'intégration du Tambour-parleur Djidji Ayôkwè dans les collections du Musée des Civilisations : Quelles implications dans la mobilisation des communautés ivoiriennes. (Re)penser le modèle du musée en Afrique. Nouvelles stratégies de renouvellement de l'offre à l'ère des sociétés post-coloniales et de la transition socio-écologique*. École du Patrimoine Africain, Porto-Novo, 2025, p. 21.
- MEMEL Yooul Silvie. (2018). *Le trafic illicite des biens culturels : le cas des musées de Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat, IRES-RDEC, Lomé. p. 297.
- MIRANDA Fricker (2007), *Epistemic injustice : power and the Ethics of knowing*, Oxford university press. 39 p
- MODEST Wayne (dir.), *Matters of Belonging: Ethnographic Museums in Changing Europe*, Sidestone Press, 2019. 230 p
- NOWOTNY Helga., Scott Petter & Gibbons Michaels (2001), *Re-thinking Science: Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity Press
- NORA Pierre. (dir.) (1992), *Les lieux de mémoire*, vol 3, Paris, Gallimard.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2022). *MONDIACULT 2022. Déclaration*. Mexico.
- République de Côte d'Ivoire. (2023). *Loi n° 2023-595 du 7 juin 2023 relative à la protection et à la circulation des biens culturels*. Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire. (2024). *Décret n° 2024-660 du 1er août 2024 portant modalités d'application de la loi relative à la protection et à la circulation des biens culturels*. Abidjan.
- SARR Felwine & SAVOY Bénédicte (2018), *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, Paris, Ministère de la Culture. 240 p.
- SMITH Laurajane (2006), *The Uses of Heritage*, Londres, Routledge. 368 p.
- UNESCO (1970), *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, Paris.
- UNESCO (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris.
- UNESCO, (2015). *Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société*. Paris.
- UNIDROIT (1995), *Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*, Rome, Institut international pour l'unification du droit privé.

Sources orales

Thèmes abordés : Contribution des populations Bidjan au processus de restitution du Djidji Ayôkwè

Nom Prénoms	Fonction	Lieu	Dates
DJAGOUA Guy Eliam	Chef de Bidjan-Té, Porte-Parole de la communauté Bidjan	Bidjan Té / Attécoubé	5 avril 2019
ABY Léon	Ancien chef de Cocody village	Cocody village	11 mai 2019
AKOSSO Bobin	Chef de Agban Village	Agban Village	18 mai 2019
DANHO Eugène Awadja	Chef de Santai	Santai	12 avril 2019
VRI Amon Thomas	Chef de Anoumabo Village	Anoumabo Village	10 avril 2019
Amon Appolinaire	Chef de Locodjro	Locodjro	24 mai 2019
MOBIO Claver Aguego	Ancien chef de Adjamé Village	Adjamé Village	9 mai 2019



Revue Scientifique des Sciences du Langage,
— Lettres, Langues & Communication —